

Paris, le 8 Octobre 2003



Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 8 OCTOBRE 2003

Lors de la réunion du 8 Octobre 2003, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

A - Réponse aux saisines nouvelles.

– Projet d'aménagement routier de l'itinéraire Caen-Flers (section Boulon-Flers).

Saisie conjointement le 1^{er} Août 2003 (le dossier étant parvenu à la Commission nationale du débat public le 4 Août) par les Présidents des Conseils généraux de l'Orne et du Calvados du projet d'aménagement routier de l'itinéraire Caen-Flers dans sa section Boulon-Flers, la Commission nationale du débat public a décidé qu'il y avait lieu d'organiser un débat public et qu'il convenait de confier l'organisation de celui-ci aux maîtres-d'ouvrage.

Cette décision est motivée par les considérations suivantes :

- d'une part, il résulte du contenu du dossier que les enjeux économiques et sociaux de l'aménagement de l'itinéraire Caen-Flers (RD 562-RD 962) ont un caractère essentiellement inter-départemental,
- en revanche le tracé envisagé, par le nombre et la nature de ses impacts sur l'environnement, implique des enjeux d'intérêt national,
- enfin la Commission nationale du débat public (en tant qu'autorité indépendante chargée de veiller au respect du principe de participation du public) a considéré que l'élaboration du projet n'avait jusqu'alors pas donné lieu à une information précise de la population ni à une consultation qui aurait permis à celle-ci de se prononcer sur l'opportunité et les grandes options de cet aménagement,

La Commission nationale a par ailleurs précisé les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage devraient organiser le débat public :

- après une éventuelle phase complémentaire de concertation préalable, un dossier qui servira de base au débat dans toute la zone d'étude sera proposé à la Commission nationale ; ce dossier comportera une analyse affinée des perspectives d'évolution du trafic et des enjeux économiques et sociaux, une présentation des diverses familles de tracés possibles avec leurs avantages et leurs inconvénients, les options retenues et leurs raisons, la description précise des impacts sur le territoire et l'environnement.
- les maîtres d'ouvrage soumettront à la Commission nationale des propositions quant au calendrier et aux modalités d'organisation du débat public.

La Commission nationale a par ailleurs chargé M. MERCADAL de suivre la préparation puis le déroulement de ce débat.

B - Débats publics décidés.

1 - Projet de liaison "CDG Express".

Le débat public sur ce projet est désormais dans sa phase active ; depuis sa réunion de lancement à Paris le 13 Septembre, quatre réunions thématiques ont déjà eu lieu et le programme se déroule conformément au calendrier prévu.

Saisie par diverses associations de projets de solutions alternatives, la Commission particulière a considéré que deux d'entre elles, qui ne pouvaient recevoir de réponses suffisantes de la part du maître d'ouvrage, méritaient de faire l'objet d'une expertise complémentaire par un expert indépendant ; il s'agit de l'utilisation des voies de la LGV Est et de l'interconnexion TGV, d'une part, de l'utilisation des lignes Paris – Roissy-Mitry avec arrivée Gare du Nord ou Gare de l'Est, d'autre part.

La Commission nationale a décidé de retenir cette demande présentée par M. MARZOLF.

Il s'agira non d'une étude technique lourde mais d'un dire d'expert portant :

- sur la faisabilité et le coût des solutions alternatives (la question "ces solutions sont-elles techniquement réalisables ?" devra faire l'objet d'une analyse préalable, par Réseau Ferré de France pour ce qui concerne les infrastructures, par la SNCF pour les conditions d'exploitation, qui sera ensuite soumise à l'audit).
- sur l'appréciation de la réponse apportée par chaque solution aux besoins exprimés par les passagers aériens.

Le détail des questions à étudier sera précisé dans le cahier des charges.

2 – Projet de réservoir de soutien d'étiage de Charlas.

Le débat public sur ce projet est également entré dans sa phase active et quatre réunions publiques ont déjà eu lieu : les deux réunions de lancement à Toulouse et à proximité du site prévu pour le barrage, les deux premières réunions thématiques.

Ces réunions ont permis aux différents acteurs d'exprimer clairement leurs positions et de soulever un certain nombre de questions de fond : les raisons du déficit en eau, la part des différentes utilisations, la maîtrise de l'usage de l'eau...

Il apparaît que, pour progresser, les acteurs du débat auront besoin de données chiffrées sur ces divers points et la question reste posée sur la façon de les obtenir : le besoin éventuel d'une expertise complémentaire devra être précisé rapidement.

3 – Projet de contournement autoroutier de Bordeaux.

Le débat public, conformément à la décision de la commission du 10 Septembre 2003, s'est ouvert le jeudi 2 Octobre par une conférence-débat tenue à Bordeaux par le Président de la commission particulière et le Président de la Commission nationale du débat public avec la participation des représentants des collectivités locales, des milieux économiques et des associations, et en présence de la presse.

4 – Projet de liaison Lille-Amiens-Belgique.

Le débat public s'est ouvert le 25 Septembre 2003 par une conférence de presse tenue à Lille par le Président de la Commission particulière et le Président de la Commission nationale ; il se déroule maintenant conformément au calendrier prévu : les trois premières réunions publiques se sont tenues à Lille, Amiens et Arras.

5 – Projet ITER en Provence.

En l'attente de la décision communautaire sur le choix du candidat européen, repoussée à Novembre, le Président de la commission particulière du débat public, M. Legrand, prépare l'organisation du débat par des rencontres avec les principaux acteurs, notamment avec l'équipe du maître d'ouvrage qui s'est structurée.

La Commission particulière devrait s'installer à Marseille dans les prochaines semaines.

C – Déroulement du débat national sur la politique de l'eau.

Le Président et les membres de la commission désignés au comité de pilotage informent la commission des décisions de la Ministre de l'Ecologie et du développement durable sur le calendrier et les modalités du débat national. Les constatations et observations faites par la commission nationale lors de sa dernière séance avaient été portées sans délai à la connaissance de la Ministre et ont été pleinement prises en compte. Le document d'information et de consultation du public a connu quelques aménagements ; d'autre part, à l'issue du colloque de synthèse (Décembre 2003) seront annoncées les grandes orientations retenues par la Ministre

puis, sur ces bases, une communication au Conseil des Ministères en Janvier 2004 donnera lieu à un programme d'action gouvernemental sur lequel le public sera consulté.

D – Examen du projet de rapport d'activité 2003 de la CNDP.

Le Président a soumis à la commission la trame de ce que pourrait être le premier rapport d'activité (2002/2003) de la Commission nationale du débat public. Sur la base des orientations retenues, le travail de rédaction du rapport va maintenant être entrepris de façon à ce qu'il puisse être adopté dans sa version finale puis rendu public en Février 2004.

D – Questions diverses.

La Commission a adopté le calendrier de ses réunions pour le premier semestre 2004.

Yves MANSILLON